



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, que :

Conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal*, lors de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité du 5 juin prochain à 20h00 sera déposé le rapport financier de l'année 2022 produit par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. de Saint-Pascal.

DONNÉ À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA, CE 9^e JOUR DE MAI 2022.

Maryse Ouellet
Directrice générale et
greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, que :

Conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal*, lors de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité du 5 juin prochain à 20h00 sera déposé le rapport financier de l'année 2022 produit par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. de Saint-Pascal.

DONNÉ À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA, CE 9^e JOUR DE MAI 2022.

Maryse Ouellet
Directrice générale et
greffière-trésorière